

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

202660

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013961

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9947 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre : OMAR

Nom & Prénom : BENCHARKI OMAR

Date de naissance : 15-05-1963

Adresse : None leur

Tél. : 06.61.19.48.03

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/04/2024

Nom et prénom du malade : BENCHARKI OMAR

Age : 55

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Sphincter

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah

Signature de l'adhérent(e) : BENCHARKI OMAR

Le : 16/04/2024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/04/24				<i>Dr. H. Zarhlaoui Dentiste et Prothésiste Casablanca Tél: 05 22 83 12 13</i>
				<i>Dr. H. Zarhlaoui Dentiste et Prothésiste Casablanca Tél: 05 22 83 12 13</i>
				<i>Dr. H. Zarhlaoui Dentiste et Prothésiste Casablanca Tél: 05 22 83 12 13</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NASSER Dr. H. ZARHLOUI Houy El Masjid Rue 48 N°11 El Fida - Casablanca Tél: 05 22 28 02 26	16/04/24	20,80
		INPE 092044981

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور ياسين لمزلاه

أخصائي في أمراض الروماتيزم

العظام والمعاصل والمسمود الفقرى

التهاب المفاصل وأمراض الطب الباطنى

أمراض العمود الفقرى

الفحص بالصدى (لiver)

العلاج بالأدوية البيولوجية

أمراض هشاشة العظام

Dr Yassine LAMZALAH

Médecin spécialiste en rhumatologie
Médecin des os, des articulations,
Et de la colonne vertébrale

- Polyarthrites et maladies systématisques (Paris)
- Pathologies rachidiennes (Paris)
- Echographie ostéo-articulaire (Liège)
- Biothérapie
- Ostéoporose

Nom :

Casablanca le :

٦/٠٤/٢٠١٤

PHARMACIE NASSER
Dr H.ZARHOUUL
Hay El Masa'did - Casablanca 48 N°11
Tél: 05 22 33 02 26

PPV: 20 DH 80
PER: 11/25
LOT: M4050



Dr. LAMZALAH yassine
Rhumatologie
Sidi Maârouf 4 Rue 36 N°4, 1er Etage
Casablanca - Tel.: 05 22 89 12 13

سيدي معروف 4 زنقة 36 رقم 4 الطابق الأول - الدار البيضاء

Sidi Maârouf 4, Rue 36 N 4, 1^{er} étage – Casablanca tél : 0522831213 Tél : 0774074424

E-mail : lamzalahyassine@yahoo.fr

الدكتور ياسين لمزلاه

أخصائي في أمراض الروماتيزم

العظام والغضاريف والعمود الفقري

التهاب المفاصل وأمراض الطبطاطي

أمراض عصودا الفقري

الفحص بالصدى (لليج)

العلاج بالأدوية البيولوجية

أمراض هشاشة العظام

Dr Yassine LAMZALAH

Médecin spécialiste en rhumatologie

Médecin des os, des articulations,

Et de la colonne vertébrale

- Polyarthrites et maladies systématisques (Paris)
- Pathologies rachidienne (Paris)
- Echographie ostéo-articulaire (Liège)
- Biothérapie
- Ostéoporose

Casablanca le :

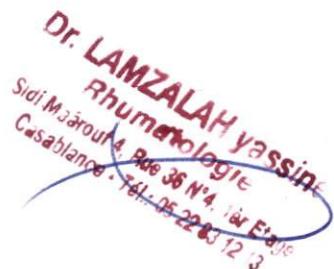
16/04/24

Nom :

H. BENCHARKI OMAK

INPE.051205865

Ach. CS. 300 D^r
Inflammation - Epaule Droite
50 D^r



سيدي معرف 4 زنقة 36 رقم 4 الطابق الأول - الدار البيضاء

Sidi Maarouf 4, Rue 36 N 4, 1^{er} étage – Casablanca tél : 0522831213 Tél : 0774074424

E-mail : lamzalahyassine@yahoo.fr